

Réf RNCP : RNCP40480

1. Cadre général de la formation

La formation conduisant à la délivrance du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Multi Activités Physiques Sportives pour Tous (BPJEPS MAPST) est habilitée par la DRAJES Nouvelle- Aquitaine, autorité académique conformément aux dispositions du Code du sport (Articles 212 20 à 212 26)

Arrêté du diplôme : [Arrêté du 9 novembre 2024 portant création de la mention « multi-activités physiques ou sportives pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif »](#)

Les personnes titulaires du BPJEPS MAPST sont des animateurs et éducateurs sportifs polyvalents des activités physiques et sportives. Leur champ d'exercice se concentre sur l'initiation, la découverte et les apprentissages : pour accompagner des publics dans des compétitions (entraîner) des formations complémentaires sont indispensables.

Ils ont compétence à conduire leurs actions éducatives dans ces trois familles d'activités :

- Les activités et jeux sportifs (sports collectifs, sports de raquette, sports d'opposition, sports athlétiques, pratiques émergentes et jeux d'adresse...)
- Les activités physiques d'entretien corporel (gymnastique d'entretien, gymnastique douce, techniques de renforcement musculaire, techniques d'étirements, pratiques de type fitness en rythme et en musique, préparation physique généralisée...)
- Les activités physiques en espace naturel (marche nordique, VTT, course et marche d'orientation, tir à l'arc, canoë-kayak...)

Le secteur des activités physiques pour tous met en relation une multitude d'employeurs parmi lesquels :

- les communes et autres collectivités territoriales (statut de fonctionnaire)
- les établissements publics de coopération intercommunale (statut de fonctionnaire)
- les associations sportives (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les entreprises de tourisme et structures privées de loisirs (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les structures socioculturelles (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les associations de retraités (statut de salarié ou travailleur indépendant)
- les comités d'entreprises
- les organismes de vacances...

En 2025, le BPJEPS MAPST succède au diplôme BPJEPS APT. Il est conçu pour répondre à une logique de certification de blocs de compétences. Quelques évolutions sont notables.

La certification du BC3 (pédagogie) devient plus exigeante sur la polyvalence. Chaque candidat doit désormais concevoir des cycles d'apprentissage pour chacun des trois domaines (Entretien Corporel, Jeux Sportifs, Espace Naturel). Pour ce bloc de compétences, l'épreuve orale exige d'analyser une séance issue de l'un de ces trois cycles, tirée au sort ou choisie selon le contexte.

⇒ Introduction de la notion de « nouvelles activités »

Une évolution notable dans l'évaluation du BC3 est l'ajout d'une épreuve spécifique (entretien oral) portant sur la conduite en sécurité de "minimum deux nouvelles activités" (activités que le candidat ne connaissait pas ou qui sont émergentes). Cela vise à tester la capacité d'adaptation de l'éducateur à des pratiques qu'il ne maîtrise pas initialement, en s'appuyant sur leur logique interne et l'analyse des risques.

2. Accès à la formation

INSCRIPTION NUMERIQUE sur le site du CREPS de Poitiers = [ICI](#) *

Trois étapes obligatoires et successives :

Seuls les candidats ayant validé les TEP pourront se présenter aux épreuves de sélection.

Je possède les prérequis nécessaires

- attestation de formation au secourisme *
- Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive

Je valide les TEP (tests d'exigence préalables)

- tests de luc léger
- Parcours d'habiletés motrices



Je réussis les tests de sélection

- Epreuve écrite**
- Epreuve orale

Précisions

*Attestation de formation au secourisme (un des diplômes au choix du candidat) :

- « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS)

- « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité
- « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité
- « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité
- « certificat de sauveteur secouriste du travail » (SST) » en cours de validité.
- TEP (tests d'exigence préalables) : épreuves décrites dans [ce document officiel](#)
- Si le nombre de candidats à l'entrée de sélection est supérieur à 14, un entretien de sélection et de motivation sera organisé avec les modalités suivantes :
 - Un entretien oral de 20 min maximum dont l'objectif est de vérifier l'aptitude du candidat à **s'exprimer** au cours d'un entretien et à vérifier l'**opportunité** de son entrée en formation (aux vues de ses **motivations**, de sa **connaissance de la formation choisie**, de son **projet professionnel**).
Le thème porte sur le **projet professionnel en lien avec la formation MAPST**, du parcours du candidat, son éventuelle **expérience dans l'animation**, ses **besoins en formation**, son **statut** ainsi que sa **réflexion sur l'alternance**.
 - Une épreuve écrite** de 2h portant sur un sujet (texte, article, rapport...) en lien avec le métier d'éducateur sportif que le candidat doit commenter et sur lequel il doit argumenter notamment en démontrant ses capacités à organiser son propos, à extraire les idées essentielles, à analyser et à avoir un regard critique et à se positionner en tant qu'éducateur sportif, tout en maîtrisant les règles élémentaires de grammaire, orthographe et syntaxe.
****Les candidats titulaires d'un baccalauréat sont dispensés de l'épreuve écrite.**

Le candidat est informé de son admission ou non à la formation par voie d'affichage au CREPS et sur son [site internet officiel](#).

3. Durée totale de la formation

900 heures comprenant

- 600 heures de formation en centre de formation pour un parcours complet (voir tableau en fin de fiche pour la répartition horaire)
- 300 heures minimum de stage en structure d'alternance pour un parcours complet



[Consulter le déroulé pédagogique prévisionnel = les dates sont sanctuarisées.](#)

4. Contenus de la formation

Voici les 24 compétences attestées par le BPJEPS mention « Multi-activités physiques ou sportives pour tous » (MAPST), regroupées par blocs de compétences – chacun d'eux est en lien avec des grands domaines d'action :

Bloc de compétences 1 (BC1)

Concevoir et mettre en œuvre des projets d'animation dans le cadre de l'organisation de travail d'une structure du champ du sport ou de l'animation

Compétences liées au développement et à l'ingénierie de projet

Analyse territoriale : Se repérer dans son environnement local, identifier les acteurs et les besoins des publics (notamment en situation de handicap) pour favoriser l'inclusion.

Conception de projet : Formuler des propositions adaptées aux ressources de la structure et aux enjeux écologiques.

Pilotage et suivi : Planifier les actions, coordonner l'équipe, remplir les obligations administratives et numériques, et s'assurer du bon déroulement du projet.

Évaluation : Analyser les impacts du projet, mesurer l'atteinte des objectifs et restituer les conclusions pour faire évoluer les activités.

Bloc de compétences 2 (BC2)

Valoriser les activités et les projets d'une structure du sport ou de l'animation

Compétences liées à la communication et à la valorisation / la promotion des activités d'une structure

Stratégie de communication : Diffuser des informations claires auprès des publics et de leur entourage en respectant le cadre de la structure.

Adaptation des supports : Sélectionner et rédiger des contenus promotionnels accessibles, adaptés aux spécificités de chaque public (handicap, âge, etc.).

Bloc de compétences 3 (BC3)

Concevoir, animer, en sécurité et évaluer des séances et des cycles de séances de découverte, d'initiation et d'apprentissage des activités physiques ou sportives dans le cadre du projet et de l'organisation de travail de la structure.

Compétences liées à la conception et à l'animation pédagogique

Ingénierie pédagogique : Définir les finalités et objectifs de cycles de séances pour divers publics (trois familles APEC, EN et AJS)).

Préparation sécuritaire : Anticiper les besoins logistiques, vérifier le matériel et définir les conditions de pratique conformes à la réglementation.

Conduite de séance : Accueillir les pratiquants, instaurer une dynamique de groupe, poser les règles de sécurité et animer des situations pédagogiques adaptées.

Gestion des risques : Identifier les difficultés individuelles, accompagner les publics et intervenir vite en cas de situation dangereuse.

Analyse réflexive : Évaluer la pertinence des séances et des cycles pour ajuster sa posture professionnelle et élargir son champ de compétences à de nouvelles activités.

Report analytique par bloc de compétences - sous réserve du cheminement des stagiaires au cours de la formation (des ajustements sont possibles en cours de formation).

Le projet pédagogique MAPST développé sur le site de Niort présente deux particularités

1/ La thématique "sport santé" est renforcée

les stagiaires bénéficient d'un contenu approfondi dans ce domaine et participent à de nombreuses mises en situation spécifiques:

- l'intervention d'un spécialiste de la thématique "sport santé bien-être en entreprise" sur plus de 10% du temps de formation
- un renforcement musculaire personnel pour préparer son corps aux exigences du métier
- des actions de type "réveil musculaire" auprès de professionnels en situation réelle

2/ Les stagiaires vivent trois périodes d'immersion en milieu scolaire

Organisés en binômes, les stagiaires interviennent sur 3 cycles (chacun de 5 séquences) sur des temps supervisés par les enseignants de l'éducation nationale. Ces séquences sont suivies de séances spécialement conçues pour évaluer les prestations et pointer les axes de travail individuels et collectifs tout au long de l'année.

STRATÉGIE NATIONALE SPORT-SANTÉ 2025-2030

La stratégie nationale sport - santé 2025 - 2030

12 mesures ambitieuses pour développer l'activité physique pour tous, lutter contre la sédentarité et améliorer le bien-être.

La santé mentale en fil conducteur
En lien avec la Grande Cause nationale 2025, la santé mentale est intégrée à toutes les actions de la SNSS 2025-2030. Bouger régulièrement, c'est aussi agir pour le bien-être psychique, la gestion du stress, la qualité du sommeil, la concentration et l'estime de soi.

OBJECTIF 3 : SENSIBILISER LES ACTEURS ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

Sport au travail !

LES ACTIONS :

- Inciter les entreprises à proposer des dispositifs de promotion de l'activité physique et de lutte contre la sédentarité à leurs employés
- Renforcer la place de l'activité physique et sportive dans les trois versants de la fonction publique

Les contenus de formation s'appuient largement sur les dispositifs nationaux, comme par ex. la lutte contre la sédentarité.

5. Précision sur la phase de positionnement

C'est une étape de la formation obligatoire dès l'entrée en formation.

Objectifs du positionnement :

- Analyser la situation d'un stagiaire/apprenti en début de formation au regard du référentiel professionnel et du référentiel de certification.

Prendre en compte ses acquis afin de construire son parcours individualisé de formation et proposer à la DRAJES Nouvelle Aquitaine des allègements de formation, voire des renforcements. Ces allègements ou renforcements sont préalablement acceptés par le stagiaire/apprenti. Des dispenses codifiées dans l'arrêté du diplôme sont vues au regard des diplômes déjà acquis par le stagiaire/apprenti en amont de sa formation.

Organisation du positionnement :

- Chaque stagiaire/apprenti reçu aux tests de sélection dispose d'un entretien individuel de positionnement avec le coordonnateur ou la coordonnatrice de la formation. Ce positionnement a lieu au cours de la semaine d'entrée en formation où sont entre autres présentées, les modalités de la formation, de la certification et de l'alternance.
- **Un contrôle des connaissances par écrit est proposé aux personnes qui pourraient bénéficier d'un allègement ou d'un renforcement de formation.**

A l'issue du positionnement :

- L'équipe pédagogique propose le parcours individualisé de formation à chaque stagiaire/apprenti. Après leur accord, cette proposition est transmise à la DRAJES Nouvelle Aquitaine, afin de finaliser les inscriptions sur l'application Forômes.
- Une fiche de positionnement est renseignée pour chaque stagiaire.

6. L'alternance

Pour donner suite au positionnement, les stagiaire/apprentis en parcours complet doivent réaliser au cours de leur formation, **un minimum de 300 heures d'alternance** avec une répartition dans les différents domaines d'activités.

- **Le tuteur, le maître d'apprentissage :**

Pour chaque stagiaire/apprenti, un tuteur/maître d'apprentissage est désigné dans la structure d'accueil. Lorsque le stagiaire/apprenti réalise une ou plusieurs alternances dans d'autres structures, celles-ci doivent proposer un tuteur/maître d'apprentissage en capacité d'accompagner l'apprenant dans son alternance.

Chaque tuteur/maître d'apprentissage doit fournir :

- une copie du diplôme (si existant),
- une copie de la carte professionnelle (si existante).

Le tuteur/maitre d'apprentissage doit être titulaire d'une qualification d'un niveau minimum égal au BP JEPS (Exemple BEATEP, B.E.E.S, BP JEPS) ou bien justifier d'une expérience Professionnelle ou bénévole minimale de trois ans dans l'activité en rapport avec les activités physiques pour tous

Le tuteur/maitre d'apprentissage fait partie intégrante de l'équipe pédagogique qui accompagne le stagiaire/apprenti tout au long de la formation. Il a pour rôle de :

- Accueillir le stagiaire/apprenti dans l'entreprise,
- Présenter le personnel et les activités de l'entreprise à l'apprenti/au stagiaire/apprenti,
- Informer le stagiaire/apprenti de l'ensemble des règles et usages internes à l'entreprise,
- Accompagner le stagiaire/apprenti dans la découverte du métier,
- Permettre au stagiaire/apprenti d'acquérir les savoirs professionnels nécessaires à l'exercice du métier,
- S'informer du parcours de formation du stagiaire/apprenti et des résultats obtenus,
- Accueillir le formateur responsable du suivi du stagiaire/apprenti en entreprise,
- Evaluer l'acquisition des compétences professionnelles du stagiaire/apprenti,
- Valider les heures de stages réalisées par le stagiaire/apprenti.

Plus spécifiquement pour l'apprenti, le maitre d'apprentissage :

- Organise et planifie le poste de travail de l'apprenti ;

Pour tenir véritablement son rôle auprès de l'apprenti, le maître d'apprentissage doit connaître l'environnement réglementaire du contrat d'apprentissage et appréhender parfaitement sa fonction professionnelle et formatrice.

Le tuteur/maitre d'apprentissage est convié à au moins une réunion d'informations et d'échange avec le coordonnateur de la formation. Il utilisera également le carnet (ou livret) de formation, le courriel ou le téléphone pour rester en contact avec le coordonnateur.

- **Le suivi de l'alternance :**

- Régulièrement lors des temps de formation en centre, un moment est consacré à un bilan de l'alternance écoulée. C'est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées, les besoins de formation, les temps forts (positifs ou négatifs) dans un environnement propice à l'échange.

-Des entretiens individuels avec le stagiaire/apprenti permettent de faire le point sur le parcours de formation ainsi que sur les difficultés et progrès réalisés en situation d'alternance. Ils sont aussi l'occasion d'aborder des points plus sensibles, que l'on ne peut pas présenter en session plénière.

- Les coordonnateurs sont chargés de ce suivi pédagogique du stagiaire/apprenti. Cela implique un accompagnement dans la recherche de structures de stage, un contrôle administratif et une à des visite(s) sur site.

. En associant le tuteur à cette visite, c'est l'occasion d'observer les relations tuteur – apprenant, d'échanger sur la progression du stagiaire/apprenti et son implication au sein de sa structure et enfin de faire un retour pédagogique sur la séance qu'il vient d'animer.

7. Les Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)

Validation des EPMSP dès le début de la formation pour autoriser les actions en face à face pédagogique, et l'agrément DSDEN (interventions en milieu scolaire).

Compétences attendues :

- Agir en toute sécurité et dans le cadre réglementaire
- Animer une séance auprès d'un public stagiaire/apprentis
- Evaluation initiale / remédiation EPMSP

8. La certification : des EPMSP aux Blocs de Compétences (BC)

La formation comporte 5 épreuves certificatives.

Pour chaque épreuve certificative, le stagiaire/apprenti bénéficie d'une épreuve initiale et d'une épreuve de remédiation

Phase 1 : validation des EPMSP

- Agir en toute sécurité et dans le cadre réglementaire vers une vérification des exigences préalables à la mise en situation professionnelle (EPMSP)

Session d'évaluation des EPMSP en septembre 2026

Phase 2

- **BC1** - Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation s'inscrivant dans celui de la structure d'alternance pédagogique.

Période de mise en œuvre du projet recommandée : mai à août 2027

– date de soutenance = 27 septembre 2027 – remédiation 11 octobre 2027

- **BC2** - Le candidat élabore un ou plusieurs supports de son choix présentant deux actions de valorisation d'activité ou de projet qu'il a mis en œuvre au sein de la structure d'alternance pédagogique, auprès de 2 publics différents, comprenant notamment les outils de communication utilisés.

Période de conception/ de diffusion recommandée : de mars à septembre 2027

– date de soutenance = 27 septembre 2027 – remédiation 11 octobre 2027

- **BC3-1** - Le candidat est capable de conduire une séance pédagogique (découverte, initiation ou apprentissage) inscrite dans un cycle d'apprentissage, dans les 3 familles d'activités du MAPST – AJS APEC APEN

Evaluation initiale et évaluation remédiation en structure d'alternance- période d'évaluation recommandée : de mars à juillet 2027

- **BC3-2** - Cette épreuve évalue la capacité du stagiaire à s'approprier et à sécuriser des disciplines qu'il ne maîtrise pas encore : il présente 2 activités « nouvelles » pour lui dans 2 familles d'activités différentes : AJS APEC APEN.

Evaluation initiale / Evaluation remédiation UC– date d'évaluation = octobre 2026 – remédiation novembre 2026

– date de soutenance = 30 septembre 2027 – remédiation 14 octobre 2027

9. Les outils mis à disposition du stagiaire/apprenti

- Les installations pédagogiques : petites et grandes salles de cours,
- Du petit matériel pédagogique pour les immersions pédagogiques
- Les installations sportives : gymnases, stades, complexes sportifs, base nautique, mur d'escalade, ...
- Des ressources documentaires numériques et/ou papiers
- Le livret de formation propre au stagiaire/apprenti

10. Tableau récapitulatif des étapes de formation

Les contenus de formation sont chronologiquement construits pour une assimilation des connaissances et des compétences « fondamentales » pour progressivement approfondir les compétences les plus exigeantes.

Phase 1 : Fondamentaux Pédagogiques et Sécuritaires

Volume : 120h | Focus : sécurité, bases du mouvement, posture pro (les 3 BC).

Méthodologie : concevoir une séance de découverte et d'initiation en sécurité (prépa EPMSP)

Sécurité et réglementation. Cadre légal, déontologie, et prévention des violences ou discriminations (blocs 1 et 2 SRAV).

Anatomie, systèmes cardio-respiratoires, et filières énergétiques pour l'effort (fondamentaux des sciences biologiques)

Sciences humaines et apprentissage. Méthodes d'enseignement, théories motivationnelles (place du jeu dans les apprentissages) et psychomotricité.

Techniques d'entretien corporel. Posture, apprentissage des gestes de base (10 gestes fondamentaux) et renforcement individuel : maîtrise des gestes élémentaires de renforcement et de prévention, coaching individuel.

Phase 2 : Publics et territoires. Conception du projet d'animation.

Volume : 180h | Focus : inclusion et ingénierie (BC1).

Psychopédagogie des publics : caractéristiques de la petite enfance aux seniors (physiologiques, cognitives, psychosociales).

Inclusion (sensibilisation handicap) : adaptation de l'environnement et identification des besoins spécifiques.

Ingénierie de Projet - BC1 : diagnostic territorial, identification des acteurs et rédaction du projet d'animation (premiers livrables)

Expression et prise de parole : arts du théâtre pour la gestion de groupe et communication assertive.

Analyse de pratique initiale (séquences d'immersion en milieu scolaire) : premières mises en situation encadrées, développement de « l'œil de l'éducateur ».



Les stagiaires animent une situation de réveil musculaire avec le personnel administratif de la ligue de tennis de NA.

Phase 3 : « expertise » Multi-Activités, mise en œuvre du projet d'animation, évaluer

Volume : 180h | Focus : didactique spécialisée (BC3) et valorisation (BC2).

Cycles Jeux Sportifs – APJS. Transversalité des sports collectifs, d'opposition, de raquettes et jeux d'adresse.

Cycles activités en espace naturel - APEN : marche nordique, course d'orientation, tir à l'arc et canoë sur itinéraires balisés.

Communication - BC2. Stratégie de promotion, rédaction de contenus et outils numériques.

APEC : travail spécifique sport santé bien être en entreprise, cardio-respiratoire et renforcement musculaire ciblé en milieu professionnel et chez les adultes sédentaires.

Projet d'animation en structure. Mise en œuvre : gestion du temps, de l'équipe projet, des moyens. Obligations administratives.

Phase 4 : perfectionnement et certifications

Volume : 120h | Focus : Expertise et préparation aux diplômes.

Expertise pédagogique : mises en situation pédagogiques en autonomie (personnel DSDEN) - analyse réflexive sur les cycles de séances et conception des documents de promotion ;

Enjeux sociaux contemporains : radicalisation, dérive sectaire et transition écologique dans le sport.

Certification BC1 & BC2 : accompagnement à la rédaction des dossiers et soutenances blanches.
Certifications BC3-1 et BC3-2 : simulations d'entretiens techniques et pédagogiques.

Référentiel des compétences attestées par le diplôme MAPST : Lien France **COMPETENCES**

[RNCP40480 - BPJEPS - Spécialité Educateur sportif mention Multi activités physiques ou sportives pour tous](#)

11. Coût de la formation et financements

*Financer votre formation BPJEPS au CREPS de Poitiers demande de l'anticipation.
L'élaboration du plan de financement relève de votre responsabilité, et certains dossiers
doivent être constitués plusieurs semaines, voire plusieurs mois avant le début des cours.*

Le coût de la formation est de **6000€** (hors frais de dossier et d'inscription aux épreuves de sélection).

FINANCER SA FORMATION

en fonction de sa situation



La formation est ouverte au contrat d'apprentissage.

Ce dispositif permet d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par le diplôme BPJEPS (idem pour les DEJEPS / DESJEPS) avec un contrat de travail à durée déterminée. Il s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 29 ans.

Nota : Les candidats de plus de 30 ans peuvent devenir apprentis sous certaines conditions, notamment les personnes en situation de handicap ou les créateurs d'entreprise ou les repreneurs d'entreprise.

Au préalable, l'apprenti(e) doit tout d'abord identifier un employeur qui accepte de l'accueillir en contrat d'apprentissage.

Conditions financières et éligibilité à consulter ici = [Et si tu devenais apprenti ?](#)

Des aides financières sont possibles.

Selon votre situation, d'autres types de financements s'offrent aux stagiaires :

Vous êtes demandeur d'emploi ? Salarié ? Militaire en reconversion ?

Votre situation est particulière ?

Consultez ici vos droits et les pistes de recherche de financement :

[Guide du financement des formations - CREPS de Poitiers](#)